



DÉCHETS VERTS

## Collecte des déchets verts

Les mercredis au moyen de sacs en papier du 15 avril au 25 novembre.

L'accès à la déchetterie est autorisé pour :

- des branches supérieures à 10 cm de diamètre

Sur autorisation préalable à demander auprès des Services Techniques :

- des apports importants (terrains de grande superficie)
- des apports exceptionnels (gros travaux d'entretien)



Les services proposés par le véhicule planète, stationné jusqu'alors sur le parking du gymnase Delaune, seront désormais transférés à la déchetterie aux horaires d'ouverture habituels.

Rappel des produits concernés : peintures, vernis, produits phytosanitaires, huiles ménagères, aérosols, néons, radiologies, piles...

### Horaires d'ouverture de la déchetterie

Mercredi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h

Samedi et dimanche de 9 h 30 à 13 h

Fermeture : lundi, mardi et jours fériés

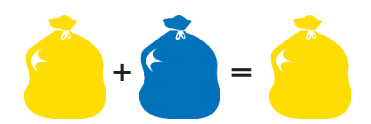


Pour tout renseignement, contactez la Direction des Services Techniques et du Développement Durable au 01 30 79 38 70.



# Tri Sélectif du nouveau dans votre Ville

⇒ A partir du jeudi 9 avril, le contenu des sacs bleus devra être mis dans les sacs jaunes



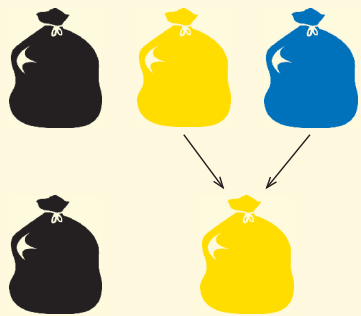
⇒ Dès le mercredi 6 mai, dépôt des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques à la déchetterie



# Sac jaune : le tri simplifié et nouveau jour de collecte

Afin de réaliser des économies et de simplifier le tri, le contenu des sacs bleus (journaux, papier, prospectus, magazines...) devra être directement trié dans les sacs jaunes. Les sacs bleus seront alors supprimés, seuls les sacs jaunes et les sacs à ordures ménagères (gris/noirs) devront être déposés lors du ramassage des déchets (les sacs bleus seront acceptés jusqu'à rupture des stocks).

## A trier désormais dans le sac jaune



**! Non recyclé > À jeter dans votre poubelle habituelle**

- > Les sacs et films en plastique
- > Les emballages sales non vidés
- > Les films en plastique d'emballage de journal
- > Les papiers déchetés...

**Un doute ? Jetez avec vos ordures ménagères**

## Nouveau jour de collecte : le Jeudi

Pour l'habitat collectif (conteneurs jaunes) et pavillonnaire (sacs jaunes)

# Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : un nouveau service



Dès le mercredi 6 mai, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) devront être déposés directement à la déchetterie.

### Sont concernés :

- les appareils ménagers (four, réfrigérateur, TV, machine à laver...)
- les équipements informatiques et de télécommunications
- le matériel d'éclairage
- les outils électriques et électroniques, à l'exception des gros outils industriels fixes
- les jouets électriques



C'est à dire tous les appareils fonctionnant grâce à des courants électriques (sur secteur, ou avec piles ou batterie) ou des champs électromagnétiques.

### Le saviez-vous ?

Il s'agit, après dépollution de certains composants dangereux de ces appareils, d'organiser la réutilisation de ceux usagés, leur recyclage ou encore leur transformation énergétique.

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ne seront plus ramassés par les encombrants.

